

Le Syndicat Unifié des Impôts Directs

Le Syndicat des Cadres des Contributions asbl

Le Syndicat des Expéditionnaires de l'Administration des Contributions asbl

ont l'honneur de vous inviter à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le lundi 21 mars 2005

à 18.30 heures

au PARC HOTEL, route d'Echternach à Luxembourg-Dommeldange
à la salle Hollenfels

Ordre du jour:

1. Allocution du président
2. Rapports de caisse
3. Fixation des cotisations 2006
4. Rapports des réviseurs de caisse et décharge des trésoriers
5. Élection des réviseurs de caisse
6. Rapports d'activité 2004 et décharge du comité
7. Perspectives pour 2005
8. Discussions, suggestions, critiques, divers

L'assemblée sera suivie du verre de l'amitié.

Votre présence permettra au comité de se faire une idée de l'appui et de l'intérêt que portez à l'égard des problèmes qui se posent actuellement à l'Administration des Contributions Directes.

**ELECTIONS POUR
LES CHAMBRES
PROFESSIONNELLES
du 20 au 30 mars 2005
VOTEZ CGFP
LISTE 2**

Perspectives et élections

Après les réformes fiscales récentes de nouveaux changements s'annoncent dans le domaine de la fiscalité directe. Durant les années passées les repères traditionnels et le 'savoir fiscal' des fiscalistes ont été en mutation permanente, convertis en Euro et constamment enrichis de dispositions nouvelles.

Au cours de l'année 2004, les innovations de la législation fiscale ont encore gonflé les tâches de l'Administration des contributions directes. Parmi les nouveautés, c'est surtout le forfait d'éducation qui a généré le plus grand nombre de dossiers fiscaux et de surcroît un chapelet de remarques désobligeantes lancées à tort à l'adresse des fonctionnaires par les contribuables visés. Confronté à une croissance vertigineuse du nombre de dossiers, qui s'étonnera des lamentations du personnel en place ? De ce point de vue la situation est devenue alarmante à l'endroit de certains bureaux, souvent dégarnis, où les fonctionnaires sont appelés à accomplir un travail titanesque vu le nombre de dossiers à traiter et les retards accumulés. Résultat étonnant en 2004: Un excédent de recettes budgétaires de 190 millions d'Euros. L'exploit ne sera guère renouvelable.

Une nouvelle tâche de poids nous attend au 1^{er} juillet 2005: l'introduction de la retenue à la source sur les produits de l'épargne des non-résidents. A l'heure actuelle l'envergure de la besogne n'est pas entièrement visible et les moyens à mettre en œuvre restent à déterminer.

Dans le domaine de la fiscalité des personnes physiques une autre nouveauté est annoncée dans l'actuel programme gouvernemental comme suit: *Le Gouvernement, dans un souci de rendre notre régime d'imposition de revenus de capitaux plus efficient et socialement plus équilibré, introduira une retenue à la source libératoire en matière de revenus de capitaux. L'introduction et les effets attendus d'une telle retenue appellent également la suppression de l'impôt sur la fortune des personnes physiques.*

Il est trop tôt pour commenter l'intention du gouvernement, mais dès à présent on peut prévoir que la retenue à la source dite libératoire n'est que difficilement conciliable avec l'abattement de revenu annoncé pour les petits épargnants. Pour que l'ACD puisse relever le défi, il faut que nos gouvernants s'accordent à doter l'administration fiscale des moyens humains et matériels adaptés aux besoins de la tâche. Afin de tirer profit des voies informatiques nouvelles, il importe de quitter les chemins battus en introduisant d'abord la signature électronique (PKI, Public Key Infrastructure), ensuite l'échange d'informations (prévu dans le programme gouvernemental) entre les administrations fiscales et autres. Il s'agit de rendre le travail administratif plus efficace, une revendication formulée régulièrement dans le cadre de la réforme administrative.

En attendant et tant qu'il y a des fonctionnaires appelés à évacuer plus de dossiers qu'ils ne peuvent en traiter au cours d'une année, la qualité et les conditions de travail en souffrent sérieusement. Un climat de grogne s'installe parmi le personnel. Suite à l'arrêt de recrutement de fonctionnaires, l'ACD se retrouve dans une situation précaire. Elle a du mal à conserver son effectif, car en dépit d'un chômage très élevé le phénomène du déguerpissement volontaire ressurgit de nouveau.

Le mot
du
président

Face à ce constat, il est incompréhensible que beaucoup de jeunes fonctionnaires hésitent à rejoindre le mouvement syndical de l'ACD. Pourtant ce sont eux qui doivent se soucier de la sauvegarde des acquis sociaux dans la fonction publique en général et dans leur administration d'attache en particulier. Profiter d'avantages pécuniaires ayant résulté de démarches syndicales toujours longues et difficiles est une chose, les conserver en est une autre.

Les élections pour la Chambre des fonctionnaires et employés publics offrent une occasion excellente pour serrer les rangs, exprimer sa solidarité et soutenir l'action syndicale des impôts directs (SUID), de la carrière (AGC, FGEC) et de la fonction publique (CGFP).

Votez la liste 2 CGFP.

Fernand MULLER

APPEL A TOUS LES MEMBRES DU SYNDICAT UNIFIE DES IMPOTS DIRECTS

Les **Elections à la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics**, qui auront lieu du 20 au 30 mars 2005, nécessitent l'intervention du SUID auquel il incombe de rappeler à tous ses membres l'enjeu de ces élections. A une époque où une révision générale des barèmes des traitements s'annonce il importe d'**unir nos forces** et d'**affronter ensemble l'avenir**. Par conséquent il est indispensable de voter massivement la liste de l'

AGC / CGFP IL Y VA DE VOTRE AVENIR

A toutes fins utiles nous publions ci-après le résultat obtenu par la CGFP lors des dernières élections en mars 2000:

Groupe	Catégorie	Sièges à pourvoir	Sièges CGFP	% CGFP
A	Carrière supérieure	3	3	66,553
B	Carrière moyenne	5	5	94,928
C	Carrière inférieure	9	8	86,04
D	Enseignement préscolaire et primaire	2	2	83,641
E	Fonctionnaires et employés communaux	5	4(FGFC)	68,5 (FGFC)
F	Culte	1	1	pas d'autre candidat
G	Employés publics	2	2	90,256

Chambre des fonctionnaires et employés publics

Vu l'importance des prochaines élections aux Chambres Professionnelles le comité de rédaction veut rappeler brièvement les missions de la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics.

(Loi du 12 février 1964) «**Chapitre VII. – Chambre des fonctionnaires et employés publics**

Art. 43bis.

La chambre des fonctionnaires et employés publics a pour mission de créer et de subventionner le cas échéant tous établissements, institutions, oeuvres ou services voués essentiellement à l'amélioration de la condition sociale des fonctionnaires et employés publics, d'en féconder l'activité, de fournir des avis, de formuler des réclamations, de solliciter des informations et la production de données statistiques.»

(Loi du 14 décembre 1983)

«La chambre a le droit de faire des propositions au Gouvernement que ce dernier doit examiner et soumettre à la Chambre des Députés lorsque leur objet rentre dans la compétence de celle-ci, à l'exception toutefois des propositions concernant le régime des rémunérations.»

(Loi du 12 février 1964)

«Pour toutes les lois et tous les arrêtés qui concernent principalement les fonctionnaires et employés publics l'avis de la chambre doit être demandé.

La chambre des fonctionnaires et employés publics est notamment compétente :

- a) pour sauvegarder et défendre les intérêts matériels et moraux des fonctionnaires et employés publics, ainsi que pour veiller à l'observation de la législation et des règlements qui leur sont applicables;
- b) pour donner son avis, avant le vote définitif par la Chambre des députés, sur les lois qui concernent principalement les fonctionnaires et employés publics;
- c) pour soumettre au Gouvernement toutes propositions concernant l'organisation des services publics, ainsi que l'amélioration des conditions et des méthodes de travail dans les services publics;
- d) pour prendre des mesures en vue de promouvoir la formation et le perfectionnement professionnels des fonctionnaires et employés publics et pour créer les conditions morales propres à leur permettre d'accomplir au mieux leurs devoirs professionnels.»

Source: http://www.legilux.public.lu/leg/textescoordonnes/compilation/code_administratif/VOL_1/CHAMBRE_PROF.pdf

ASSOCIATION GENERALE DES CADRES asbl

Le programme d'action de l'AGC / CGFP

Sur la base de la situation économique actuelle le comité de l'AGC a actualisé son programme d'action en refixant les priorités par la prise en compte des nécessités d'efficience de l'administration publique d'une part et des intérêts professionnels des membres de l'AGC d'autre part. Le nouveau programme d'action servira de guide pendant les prochaines années. Il sera soumis au Gouvernement et aux partis politiques, notamment afin qu'ils en tiennent compte dans leurs programmes et actions futures.

La formation

Depuis des décennies, les rédacteurs revendiquent, sans succès, un allongement de deux années de leur formation de base. Il est cependant un fait que la performance professionnelle des agents de la carrière moyenne du rédacteur repose, dans un monde de plus en plus complexe et en permanente mutation, sur trois piliers au moins, à savoir:

- une solide formation de base avant le recrutement
- une formation poussée au sein de l'INAP et des administrations
- une formation ciblée et continue au cours de la carrière.

Si les Gouvernements successifs ont réformé, à plusieurs reprises, les deuxième et troisième volets de la formation, aucun n'a cependant voulu entamer une réforme plus fondamentale en allongeant la formation de base.

Au moment d'un ralentissement général de l'économie, où les traditionnels problèmes de recrutement n'existent plus guère, il est opportun de doter enfin la carrière moyenne du rédacteur d'une meilleure formation de base.

La politique salariale

L'AGC réaffirme son profond attachement à la politique conventionnelle dans la Fonction Publique.

La libre négociation des traitements des fonctionnaires dans le cadre d'un accord salarial entre le Gouvernement, représentant de l'Etat-Patron, et la CGFP, le seul syndicat représentatif, et la recherche de compromis acceptables entre partenaires sérieux et responsables sont des éléments-clés de la démocratie et garants de la paix sociale.

Pour l'AGC le mécanisme de l'indexation des traitements en fonction de l'évolution des prix doit rester intouchable. Une remise en cause, même partielle, de ce mécanisme, détruirait l'équilibre actuel.

La prochaine révision générale des traitements et les travaux préparatoires y relatifs devront tenir compte de l'intégralité de la "Proposition commune des représentants de diverses carrières hiérarchisées" soumise en date du 27 novembre 2002 au Secrétaire d'État à la Fonction Publique et à la Réforme Administrative. En attendant la prochaine révision des traitements, l'ancienne revendication de l'AGC en vue d'un reclassement général de la carrière moyenne du rédacteur est mise en veilleuse, à condition toutefois que l'actuel équilibre entre carrières soit maintenu. L'AGC préconise par ailleurs la généralisation, au sein de la carrière du rédacteur, de différentes primes spécifiques.

Le statut général

L'AGC insiste sur l'importance du statut général des fonctionnaires de l'État, son caractère unitaire et collectif et ses principes fondamentaux, garants de neutralité et d'indépendance vis-à-vis du pouvoir public et des usagers de services publics.

La loi du 19 mai 2003 modifiant la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État, vient d'apporter quelques modifications significatives, dont l'introduction du temps partiel et du télétravail, la modification du régime disciplinaire, la mise en place d'une médecine du travail, la création d'un délégué à l'égalité, l'extension de la limite d'âge pour la mise à la retraite etc.

L'AGC salue ces modifications, dont certaines avaient été revendiquées depuis longtemps . Elle souhaite maintenant une mise en oeuvre rapide de toutes les mesures, ceci aussi bien dans l'intérêt de l'administration publique que dans l'intérêt des fonctionnaires.

Elle insiste cependant pour que les mesures d'exécution soient élaborées dans le même esprit d'équilibre et en concertation avec les fonctionnaires concernés.

Pour ce qui est de la nouvelle possibilité de recruter "en cas de circonstances exceptionnelles" des agents du secteur privé "disposant de qualifications particulières", l'AGC demande à ce que ces éventuels recrutements se passent avec toute la transparence souhaitable pour le service public d'un État de droit. Les dernières décennies ont en effet suffisamment démontré que le recrutement "d'hommes de confiance" n'était pas toujours bénéfique ni pour les gouvernants, ni pour l'administration publique en général, ni pour l'image de marque des fonctionnaires de l'État en particulier.

Les pensions

En matière de pensions l'AGC plaide en faveur d'un régime de pension complémentaire (2e pilier) pour les fonctionnaires du nouveau régime, engagés après 1999. Parallèlement des mesures doivent être envisagées à fin que les fonctionnaires tombant sous le régime transitoire ne subissent pas des désavantages par rapport à leurs jeunes collègues.

Le rôle de l'État et de l'administration publique.

L'AGC souhaite que les réflexions sur le rôle de l'État en tant qu'administrateur de la "res publica" permettent de délimiter clairement le périmètre d'action de l'État. Il en découle nécessairement la redéfinition de la fonction publique authentique, une nouvelle approche conceptuelle du rôle des administrations d'une part et des services d'autre part, et de nouvelles possibilités d'organisation et de gestion des services prestés dans l'intérêt de la population.

La réforme administrative

L'AGC souhaite que l'oeuvre de la réforme administrative soit continuée, afin de rendre l'administration publique luxembourgeoise, l'une des plus performantes d'Europe, encore plus apte à assumer les défis actuels et futurs. Elle relève pourtant que le cadre, dans lequel les agents de l'État évoluent, laisse souvent à désirer, d'abord au niveau des infrastructures immobilières, des équipements en mobilier et en moyens bureautiques, ensuite en ce qui concerne l'organisation elle-même, qui nécessite maints ajustements: effectifs du personnel, gestion des emplois, organisation interne des administrations, descriptions des emplois, des tâches et des procédures, contrôle interne ainsi que la gestion du personnel et des objectifs.

Les cadres-fonctionnaires

L'AGC défend les intérêts des rédacteurs, leurs conditions de travail, leurs acquis, leur profession, la place et la dignité des cadres-fonctionnaires dans la hiérarchie administrative.

Avec l'aide de ses membres l'AGC continue d'aller de l'avant.



Programme d'action

Avant-propos :

Les revendications énumérées dans le présent programme sont des revendications de longue date qui s'inscrivent dans le cadre de la restructuration de la carrière de l'expéditionnaire des années 1970 à 1980.

Rappelons que le deuxième volet de la restructuration programmée n'a jamais été réalisé.

Depuis 1970 les conditions d'études pour l'accès à la carrière de l'expéditionnaire ont été relevées de 3 à 5 années d'études secondaires.

A ce jour cette augmentation est restée sans aucune répercussion sur le barème des traitements de la carrière de l'expéditionnaire.

Plus spécialement nos doléances tiennent aussi compte de la situation telle qu'elle se présente actuellement dans la carrière de l'expéditionnaire dans toutes les administrations.

Des cadres forts jeunes et des dispositions rigides actuellement en vigueur font que les possibilités d'avancement dans le cadre fermé sont extrêmement réduites.

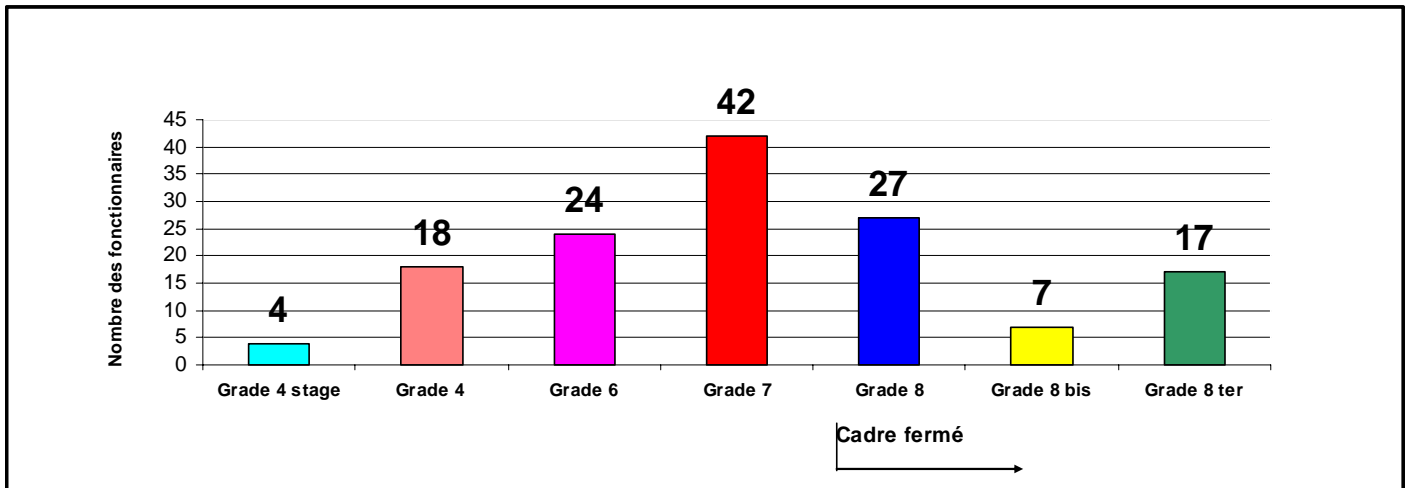
Au vu de ces faits on s'imagine facilement un fonctionnaire bloqué pendant de longues années dans le grade 7. Une situation qui sans nul doute est plus que démotivante.

Certains fonctionnaires qui de par leur ancienneté arrivent au dernier échelon de leur grade sans pour autant pouvoir accéder au cadre fermé se trouvent devant un manque à gagner substantiel.

Exemple : Carrière de l'expéditionnaire au sein de l'Administration des Contributions Directes

Situation : Février 2005

Nombre de fonctionnaires : 139



Nos revendications prioritaires:

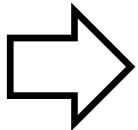
- Développement de la carrière de l'expéditionnaire sur 6 grades d'avancement.
- Rehaussement des pourcentages d'avancement dans le cadre fermé par analogie à d'autres carrières.
- Fixation de critères permettant l'avancement automatique dans le cadre fermé après un certain nombre d'années passées dans le grade 7. (p.ex. : par la mise hors cadre)
- Généralisation des primes et intégration de celles-ci dans le barème.

**Votez Liste 2
AGC / CGFP**



Les candidats AGC / CGFP Elections 2005

**Votez
AGC / CGFP
Liste 2**



BREBSOM Francis

Caisse de maladie des ouvriers
Membre du comité de l'Association générale des cadres AGC/CGFP
Membre sortant de la Chambre des fonctionnaires et employés publics

DENNEWALD Georges

Banque et caisse d'épargne de l'État
Membre du comité de l'Association générale des cadres AGC/CGFP
Membre du comité exécutif de la CGFP
Membre sortant de la Chambre des fonctionnaires et employés publics

HENCKS Raymond

Entreprise des postes et télécommunications
Membre du comité fédéral de la CGFP
Président du Conseil économique et social
Membre sortant de la Chambre des fonctionnaires et employés publics

KREMER Romain

École européenne
Vice-président de l'Association générale des cadres AGC/CGFP

MULLER Fernand

Administration des contributions directes
Président de l'Association générale des cadres AGC/CGFP
Membre du Comité fédéral de la CGFP

REINERT Marc

Administration des douanes et accises
Membre du comité de l'Association générale des cadres AGC/CGFP

RIES Thierry

Administration du contrôle médical de la sécurité sociale
Secrétaire général de l'Association générale des cadres AGC/CGFP
Membre du comité fédéral de la CGFP

SPARTZ Jean-Marie

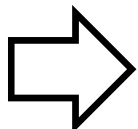
Centre national de l'audiovisuel
Président de l'Association des ingénieurs techniciens de l'État AGITE/CGFP
Membre du comité fédéral de la CGFP

WEBER Elisabeth

Administration des contributions directes
Membre du comité de l'Association générale des cadres AGC/CGFP
Membre sortant et Vice-présidente de la Chambre des fonctionnaires et employés publics

WOLFF Romain

Administration de l'enregistrement et des domaines
Secrétaire général de la CGFP
Trésorier adjoint de l'Association générale des cadres AGC/CGFP

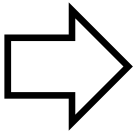




FEDERATION GENERALE DES EXPÉDITIONNAIRES ET COMMIS DE L'ÉTAT (F.G.E.C.) Asbl

Candidats FGEC aux élections pour les Chambres Professionnelles :

<p>Madame SCHMIT-WEBER Arlette 1^{er} commis ppal Ministère des Affaires Étrangères Membre du comité FGEC</p>		
<p>Monsieur GOERGEN Gilbert Commis technique Entreprise des P & T Président FGEC Président AATPT Membre comité exécutif de la CGFP Membre du conseil d'administration des P & T</p>		
<p>Monsieur FABER Christian 1er commis ppal Administration des Contributions Secrétaire de la FGEC Secrétaire du SEAC Membre du comité du SUID</p>		
<p>Monsieur VIANA Édouard Commis technique Administration du Cadastre et de la Topographie Membre du comité FGEC</p>		



Votez CGFP
Liste 2



Syndicat Unifié des Impôts Directs**S.C.C.** asbl – **S.E.A.C.** asbl**Représentations du Personnel de l'Administration des Contributions Directes**
L-2982 Luxembourg

Luxembourg, le 28 janvier 2005

Monsieur Jean-Claude Juncker
Ministre d'État, Ministre des
Finances
3, rue de la Congrégation
L-2931 Luxembourg

Monsieur le Ministre des Finances,

Après des années de silence en la matière, le Syndicat Unifié des Impôts Directs a la volonté de revenir sur le problème de la fraude fiscale dans notre pays afin de relancer la discussion des mesures adéquates à prendre pour y remédier.

Le programme gouvernemental prévoit une coopération plus étroite entre les administrations fiscales en ce qui concerne l'échange d'informations en vue de la détermination de l'impôt, la lutte contre la fraude fiscale et le recouvrement de l'impôt. Dès lors, nous sommes en attente de la mise en oeuvre de cette intention louable qui devrait toutefois être suivie de la conception d'un plan d'action ciblé dans le sens d'une plus grande équité fiscale.

L'envergure de la fraude fiscale et ses effets néfastes tant pour l'État que pour les contribuables eux-mêmes ont déjà été traités et commentés de façon très détaillée dans le rapport Krecké du 16 avril 1997 et il faut avouer qu'entre-temps la situation ne s'est guère améliorée.

Depuis, l'Administration des Contributions Directes (ACD) a été chargée de plusieurs missions nouvelles, elle a dû s'adapter à des modifications importantes de la législation fiscale et faire face à un accroissement continu du volume de travail de ses bureaux d'imposition suite à l'immatriculation de nouveaux contribuables (personnes physiques et morales). Il s'ensuit que le personnel en place n'arrive que difficilement à maîtriser le volume du travail administratif quotidien et ne parvient plus à instruire convenablement les déclarations d'impôt et à contrôler la comptabilité des entreprises, tâches découlant des paragraphes 204 et suivants ou du paragraphe 162 de la loi générale des impôts (AO).

En matière de renforcement du personnel nous regrettons toujours l'abandon prématuré du plan quinquennal de recrutement élaboré après les élections législatives de l'année 1999. Nous constatons de même que pour la période 2003 - 2007 les 28 agents de l'ACD pouvant faire valoir leur droit à la retraite ne seront pas remplacés faute de continuation de l'engagement par anticipation.

Voilà pourquoi nous espérons que le Gouvernement fera droit à la requête émanant de la Direction des Contributions Directes de récupérer le personnel manquant au cours des années 2005 et 2006.

Suite à l'annonce du Gouvernement visant l'introduction au 1^{er} janvier 2006 d'une retenue libératoire sur les produits de l'épargne des contribuables résidents *et l'abolition simultanée de l'impôt sur la fortune des personnes physiques*, le personnel de notre administration sera confronté à de nouveaux défis et ce notamment dans le domaine de la fraude fiscale.

En effet, la procédure d'investigation fiscale s'étend à l'ensemble des revenus et éléments de fortune des contribuables qui, dans le cadre de la déclaration de la fortune, ont l'obligation de déclarer tant leur fortune indigène que leur fortune étrangère. Les revenus déclarés dont question aux alinéas suivants se vérifient au moyen de la «comparaison de fortune», la règle selon laquelle les dépenses d'un ménage ne peuvent pas excéder ses recettes disponibles. Ce calcul requiert également les données de la déclaration de la fortune, celles-ci n'étant pas forcément contenues dans les déclarations de l'impôt sur le revenu.

Par conséquent, l'abolition de l'impôt sur la fortune des personnes physiques risque d'entraver l'établissement du bénéfice d'exploitation des trois premières catégories de revenu visées à l'article 10 de la loi de l'impôt sur le revenu (LIR), c'est à dire du bénéfice commercial, du bénéfice agricole et forestier et du bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale.

Ceci est d'autant plus regrettable que récemment, tant le Tribunal administratif que la Cour administrative ont reconnu le bien-fondé de la méthode de la comparaison de fortune.

Une situation identique se présente pour les associés des sociétés à responsabilité limitée et les actionnaires des sociétés anonymes qui tirent leur revenu principal de la société dont ils détiennent des parts ou actions. En vertu du principe de l'examen et de l'instruction d'office des cas d'imposition (§ 204 AO), les bureaux d'imposition compétents sont tenus à vérifier si les susdits associés et actionnaires disposent de revenus suffisants pour faire face à leur train de vie ou bien si une comparaison de fortune permet de conclure qu'ils ont bénéficié de distributions occultes de la part de la société.

Eu égard à ce qui précède en matière de fraude fiscale, nous tenons donc à exprimer un certain scepticisme quant à l'abolition de l'impôt sur la fortune des personnes physiques. Nous sommes bien entendu disposés à vous exposer les problèmes évoqués au cours d'une entrevue, tout en vous assurant que le Syndicat Unifié des Impôts Directs n'entend pas s'immiscer dans la politique fiscale du Gouvernement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre des Finances, l'expression de notre parfaite considération.

Thierry Engel
secrétaire adjoint

Fernand Muller
président

Copie pour information de la présente à
Monsieur Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget
Monsieur François Blaeser, Directeur des Contributions Directes

Remarque: *Jusqu'au 7 mars 2005, date de remise du Steierbuet à l'imprimerie, nous attendons toujours une réponse à notre lettre.*

POUR INFO

Règlement grand-ducal du 5 mars 2004 fixant les modalités de désignation, les droits et les devoirs des délégués à l'égalité entre femmes et hommes au sein des départements ministériels et administrations.

Suite au règlement grand-ducal du 5 mars 2004 fixant les modalités de désignation, les droits et les devoirs des délégués à l'égalité entre femmes et hommes au sein des départements ministériels et administrations le SEAC et le SCC en tant que représentations du personnel ont désignés leurs délégués.

Pour le Syndicat des Expéditionnaires et Commis de l'Administration des Contributions:

Madame Maryse FELGEN Bureau d'imposition L Y 40 800 4401

Pour le Syndicat des Cadres des Contributions:

Madame Claudine HARPES Bureau d'imposition L 2 40 800 4102

Suite à la démission, pour des raisons personnelles, de Madame Alexa Zenner au 31.12.2004, le conseil des délégués du SCC a désigné Madame Claudine Harpes comme déléguée à l'égalité.



Sekretariat SUID

Opruff un d'Membere vum S.U.I.D. !

Fir d'mise à jour vum Fichier vum Syndicat Unifié des Impôts Directs wäre mer frou wann déi Memberen, déi a leschter Zäit hire Courier op eng falsch Adress oder mat engem falschen Numm kruten, dat dem Sekretär-adjoint vum SUID, dem Fränz Nau (Tél.: 40800-4104) géinge matdeelen. Mir entschëllegen eis fir eventuell Feler a soen lech merci fir ärt Versteesdemech.

Sport

Regionale Integration.

Noch ehe unser Premier öffentlich über dieses Thema, gemeint ist die Grossregion Saar-Lor-Lux, referiert hat, bemühte sich das Merziger Steueramt bereits im Jahr 2000 die politische Idee in die Tat um zu setzen.

Anlässlich einer Jubiläumsfeier der saarländischen Sportsektionen der Finanzämter, wurde das luxemburger Finanzamt unverhofft im Sommer zu einem Fussballturnier nach Merzig eingeladen. Zurück zu behalten bleibt erstens, die tadellose Organisation um Allroundtalent Bernhard Kieffer, denn nebst stattlicher Verpflegung und einem Willkommensgeschenk wurden die Teilnehmer auch durch ein fünfzehn Mann Orchester beglückt, und zweitens das sportliche Resultat eines 1:1 Unentschieden gegen eine lothringische Auswahl der dortigen Finanzämter.

Dass danach eine Einladung nach Luxemburg folgen sollte, war nur eine Frage der Zeit. Grösstes Problem, die Finanzierung, da sich unsere kleinere Fussballmannschaft hobbymässig trifft, verfügt sie über keinerlei Einnahmen. Schliesslich stellte unser Staatsministerium eine finanzielle Unterstützung bereit, die es ermöglichte die Merziger zu einem Freundschaftsspiel nach Remerschen, mit anschliessendem Abendessen im Possenhaus, einzuladen. Das Spiel verloren unsere Mannen mit 0:2.

Im Jahr 2003 folgte wiederum eine Einladung nach Perl, die mit einem 2:2 Unentschieden endete.

Im letzten Jahr besuchte uns das Merziger Finanzamt wieder in Remerschen. Das längst verdiente Resultat von 3:1 ging von luxemburgischer Seite auf das Konto von den Torschützen Paulo Da Rocha, Laurent Weber und Pit Schuster. Abgerundet wurde der Abend in Präsenz von Herrn Wack, Staatssekretär im Ministerium für Finanzen des Saarlandes, im Restaurant La Botte in Schengen.

Ein grosses Dankeschön an unser Staatsministerium und an unsere Gewerkschaft (SUID), die uns im letzten Jahr das Willkommensgeschenk in Form einer Flasche luxemburgischen Crémant für jeden Gast spendete.

Pascal Maringer.



Assermentations



Vereidigung neuer Steuerbeamte

CS.- Vor kurzem konnte Steuerektor François Blaeser 21 neue Steuerbeamte vereidigen. Nach 2 jähriger Ausbildung und bestandenem Examen wurden die Stagiare durch Ablegen des Eides zu Beamten. In einer kurzen Ansprache wies François Blaeser die jungen Beamten auf ihre Pflichten und Rechte hin. Er wünschte ihnen viel Erfolg in der Ausübung ihrer interessanten und komplexen Arbeit im Dienste des Bürgers. In Anwesenheit von Fernand Muller und Claude Stephany als Vertreter des Steuersyndikates legten folgende Beamte ihren Eid ab: ANEN Sven, BRANDENBURGER Marie, BRAUN Yves, GENGLER Nathalie, HARPES Claudine, HECK Sally, JUNKER Tanja, MAJERUS Steve, MAJERUS Tom, MAZZI Mirko, NICOLAY Anne, PANDOLFI Sacha, PERLOT Jérôme, REISER Georges, RENCKENS Manuel, ROILGEN Edith, USELDINGER Martine, SCHUSTER Pierre, WAGNER Anne, WATRY Sarah und WEBER Laurent.

Aus dem Journal vum 06.10.2004



Vereidigung neuer Steuerbeamte

Am 17. Dezember 2004 konnte Steuerektor François Blaeser 4 neue Steuerbeamte vereidigen. Nach 2 jähriger Ausbildung und bestandenem Examen wurden die Stagiare durch Ablegen des Eides zu Beamten. In einer kurzen Ansprache wies François Blaeser die jungen Beamten auf ihre Pflichten und Rechte hin. Er wünschte ihnen viel Erfolg in der Ausübung ihrer interessanten und komplexen Arbeit im Dienste des Bürgers. In Anwesenheit von Fernand Muller und Christian Faber als Vertreter des Steuersyndikates legten folgende Beamte ihren Eid ab: Cloos Jeff, Disiviscour Françoise, Feller André und Klein Cynthia.

Aus dem Journal vum 30.12.2004

de Steierkreepchen §



Quellesteier!
Wou steiere mir do hin?

De Stéppler vum Dingscht

DE STEIERBUET

Bulletin d'information
du Syndicat Unifié
des Impôts Directs.

IMPRESSUM:

Mataarbéchter:

Claudine HARPES
 Christian FABER
 Pascal MARINGER
 Fernand MULLER
 Fränz NAU
 Claudine PUTZ
 Claude STEPHANY

Redaktiounsadress:

S.U.I.D.
 De Steierbuet
 NAU Fränz
 Steierbüro L 2
 L-2982 Lëtzebuerg

La reproduction
d'articles même par
extraits n'est
autorisée qu'en cas
d'indication de la
source.
Les articles signés ne
reflètent pas
nécessairement l'avis
du SUID.

Oplo:

800 Stéck

Dréckerei:

Imprimerie Centrale
S.A.
15, rue du Commerce
L 1351 Luxembourg